

Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de
justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

10 JANVIER 2017

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 10 JANVIER 2017 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	4
1.1	Question de Mme Patricia Potigny à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Étude réalisée par le Département de criminologie de l’ULg»	4
1.2	Question de Mme Clotilde Leal-Lopez à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Mineurs placés pour visées terroristes»	5
1.3	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Régularisation des paiements des familles d’accueil non encadrées et désignation d’un interlocuteur unique»	6
1.4	Question de M. Jamal Ikazban à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Projet Rafrap “Rien à faire, rien à perdre” en IPPJ»	7
1.5	Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Euro 2020 à Bruxelles»	8
1.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Observatoire du Sport de Charleroi (OSC)»	9
1.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Omniprésence de stéroïdes dans le milieu de la musculation»	9
1.8	Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Dopage dans les salles de fitness»	9
1.9	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Couleurs du nouveau maillot 2017 de l’équipe cycliste de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	11
1.10	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Plan Basket Génération AWBB 2.0.»	12
1.11	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Nouveau plan foot»	13
1.12	Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Situation financière de l’ACFF – suite»	13

1.13	Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Plan football 2016-2017».....	13
1.14	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «E-Prix finalement organisé à Koekelberg»	15
1.15	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Décret “Fitness”»	16
2	Ordre des travaux	16

Présidence de Mme Nadia El Yousfi, présidente.

– L’heure des questions et interpellations commence à 10h25.

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Patricia Potigny à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Étude réalisée par le Département de criminologie de l’ULg»

Mme Patricia Potigny (MR). – Monsieur le Ministre, en avril dernier, je vous interrogeais quant à l’étude diligentée par le département de Criminologie de l’Université de Liège (ULg), subsidiée à hauteur de 48 000 euros par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour rappel, l’objectif de cette étude est, d’une part, de revoir les procédures pédagogiques en cours au sein des Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), de les améliorer et d’émettre de nouvelles propositions permettant une meilleure réinsertion de ces jeunes dans notre société, et, d’autre part, de proposer deux canevas, l’un permettant de dresser un rapide bilan de la situation sociale du jeune et l’autre s’apparentant à une grille «clinique», qui éclairera les équipes dans le choix du projet de vie du jeune.

Vous m’aviez répondu que cette recherche devrait être terminée fin octobre 2016 et qu’il faudrait ensuite laisser un peu de latitude à vos services pour en examiner les conclusions.

Monsieur le Ministre, comme cela était annoncé, l’étude a-t-elle bien pris fin en octobre dernier? Je conçois tout à fait qu’il soit encore trop tôt pour qu’un plan d’action soit envisagé, mais pourriez-vous, d’une part, nous dresser les grandes lignes du rapport qui a dû vous être transmis par l’ULg et, d’autre part, nous indiquer ce que vous prévoyez comme agenda, en termes d’analyse des conclusions, de réflexion autour de pistes évoquées par l’étude et de mise en œuvre de celles-ci?

M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous confirme,

Madame la Députée, que j’ai bien pris connaissance des résultats de la recherche confiée au département de criminologie de l’ULg et, plus spécifiquement, à son unité de délinquance juvénile.

Le rapport de la recherche et son résumé sont accessibles sur le site de l’administration de l’Aide à la jeunesse. Pour rappel, cette recherche s’inscrit dans l’objectif général de révision des projets pédagogiques des IPPJ et d’une meilleure articulation de ces projets entre eux, de manière à mieux répondre aux besoins des jeunes.

Il s’agit d’inscrire les différentes interventions des IPPJ dans une certaine continuité éducative. La première étape consiste à établir un bilan des besoins, des aptitudes comportementales et psychologiques ainsi que de l’environnement social des jeunes qui ont commis un fait qualifié infraction (FQI). Ce bilan doit permettre d’informer rapidement les magistrats sur la meilleure orientation possible du jeune: d’une part, la nécessité ou non de l’éloigner de son milieu de vie pour qu’il puisse poursuivre un projet éducatif dans une IPPJ ou dans une autre structure d’hébergement et, d’autre part, la nécessité ou non d’accompagner le jeune, qui peut être maintenu dans son milieu de vie, en prenant en compte le degré d’accompagnement qui s’impose.

La recherche confiée à l’ULg devait répondre à cinq objectifs. Les premier et deuxième objectifs concernaient, d’une part, la possibilité de réaliser, dans de brefs délais, un bilan des aptitudes et de l’environnement du jeune et, d’autre part, la sélection d’une grille comportant les balises cliniques permettant, au cours de cette prise en charge de courte durée, de déterminer les besoins du jeune. Je vous renvoie à la lecture de la recherche pour une description détaillée de cet outil innovant, construit avec l’avis du Comité d’accompagnement de la recherche, en collaboration avec mon cabinet, l’administration, des représentants des IPPJ et des représentants des magistrats de la jeunesse.

Les troisième et quatrième objectifs de la recherche consistaient à définir le contenu éducatif d’une intervention de courte durée ainsi que le contenu de l’évaluation de cette intervention. L’activité centrale retenue par les chercheurs et les membres du Comité d’accompagnement est l’activité de résolution de problème. Cette activité vise à travailler sur les pensées et comportements antisociaux des jeunes délinquants. Le but est qu’ils acquièrent des schémas comportementaux leur permettant de faire face adéquatement à des situations stressantes ou problématiques sans se montrer trop impulsifs et sans recourir à l’agressivité.

Je vous confirme que mon intention est bien de mettre en place le plus rapidement possible cet outil et cette activité de résolution de problèmes dans les services dits d’évaluation, d’observation

et d'orientation qui seront à l'avenir chargés d'établir le bilan ou le diagnostic des jeunes délinquants confiés aux IPPJ. La durée de prise en charge au sein de ces services sera fixée à un mois non renouvelable.

La recherche de l'ULg avait pour cinquième objectif de définir des éléments pertinents pour déterminer quantitativement l'offre nécessaire pour ces interventions de courte durée destinées à réaliser le bilan relatif aux aptitudes et à l'environnement des jeunes, c'est-à-dire les interventions à visée diagnostique. Cette recherche doit cependant être encore affinée. Il faut en effet situer cette offre dans le panel des interventions disponibles au bénéfice des jeunes poursuivis du chef d'un FQI et pas seulement dans le cadre des interventions disponibles dans les IPPJ.

Je souhaite par ailleurs que la détermination quantitative de l'offre en interventions de courte durée en IPPJ soit établie en étroite concertation avec les représentants des magistrats de la jeunesse, dans le cadre du groupe de travail mis en place par mon administration. Cette concertation interviendra dans les prochaines semaines.

Même si nous disposons des résultats de la recherche de l'ULg, il est un peu prématuré de fixer précisément dans le temps le plan d'action puisque le contenu de ce plan est toujours en cours d'élaboration. Je peux toutefois vous dire, Madame la Députée, qu'une décision sera prise dans les semaines à venir concernant le ou les lieux de mise en place des services des IPPJ devant réaliser le bilan des aptitudes et de l'environnement des jeunes. Cela permettra d'entamer, dès ce premier semestre 2017, la formation du personnel concerné.

Mme Patricia Potigny (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse plus que complète.

Je lirai donc les résultats de cette enquête dont vous dites qu'ils sont disponibles sur le site de l'Aide à la jeunesse. Pour faire un lien avec les méthodologies évoquées tout à l'heure dans le domaine éducatif, Monsieur le Ministre, je relèverai deux éléments: le continuum et la résolution des problèmes.

Je serai attentive à la mise en œuvre des conclusions et des propositions liées à cette étude.

1.2 Question de Mme Clotilde Leal-Lopez à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Mineurs placés pour visées terroristes»

Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH). – La

presse a largement relayé le fait qu'une quinzaine de mineurs impliqués, d'une manière ou d'une autre, dans des dossiers de terrorisme auraient été placés en institution. Nous parlons ici de jeunes dont un membre de la famille envisage de se rendre en Syrie, mais aussi de mineurs ayant fait allusion à des attaques ou encore étant actifs sur des chaînes françaises incitant à commettre des attentats.

Ces jeunes, certes plus facilement influençables, ont avant tout besoin d'aide et de prise en charge, afin de sortir de cette spirale haineuse, dangereuse et machiavélique dans laquelle des personnes malintentionnées les ont fait entrer. Pour contrer le phénomène, Monsieur le Ministre, je tiens à souligner les avancées en matière de lutte contre le terrorisme chez les jeunes, qui consistent notamment en la création d'un poste de «référént radicalisme» dans toutes les IPPJ, ainsi que dans trois sections d'accompagnement, de mobilisation intensifs et d'observation (SAMIO).

Premièrement, vous annonciez qu'un numéro vert serait créé et accessible au public à partir du début du mois de janvier, afin d'aider et de soutenir les familles et les personnes en détresse face à la radicalisation d'un proche. À l'heure actuelle, Monsieur le Ministre, qu'en est-il de la mise en place de cette ligne téléphonique? Est-elle déjà opérationnelle?

Deuxièmement, vous avez pris l'excellente initiative de créer une formation spécifique destinée aux acteurs de terrain des IPPJ. Dans la même optique, comme vous l'avez mentionné lors de la séance du 29 novembre 2016, pour renforcer l'usage de bons outils et faire preuve d'adaptation, votre administration réfléchissait à l'utilité de proposer des formations complémentaires pour «une lecture plus fine des phénomènes de radicalisation chez les jeunes». Qu'en est-il de cette initiative? Ces formations ont-elles été organisées? Dans l'affirmative, quels ont été les retours des intervenants et du terrain?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je peux tout d'abord vous annoncer que, depuis le 1^{er} décembre 2016, le numéro vert du Centre d'aide aux personnes confrontées à la radicalisation et à l'extrémisme violent (CAPREV) est accessible aux professionnels sur l'ensemble du territoire de la Communauté française – ce sera également le cas pour le grand public, dans le courant du mois. Ce numéro remplacera, je le rappelle, le service rendu actuellement par le numéro vert généraliste de la Communauté française dont les répondants, vous vous en souviendrez, avaient été formés, dès l'année passée, à renvoyer les appelants concernés par la problématique de la radicalisation vers des services plus spécialisés. À présent, les spécialistes seront directement mis en communication avec les appelants.

La direction des IPPJ et des SAMIO entretient également des contacts réguliers avec le CAPREV, désormais opérationnel, afin de permettre au personnel des IPPJ et des SAMIO de bénéficier des avis et des ressources des experts qu'il vient d'engager pour appuyer les agents du ministère confrontés à toute la problématique de la radicalisation.

Ensuite, je vous confirme que, comme annoncé lors de la séance du 29 novembre 2016, des formations supplémentaires à destination du personnel des IPPJ et des SAMIO sont ou vont être organisées pour apporter notamment un appui aux agents du ministère, et en particulier à ceux du secteur de l'Aide à la jeunesse. La première de ces formations, qui est suivie, comme vous l'avez rappelé, par au moins un référent de chacune des IPPJ et des SAMIO, a été organisée dès avril 2015, par l'administration de l'Aide à la jeunesse. Il s'agissait de fournir rapidement aux intervenants de ces services, quotidiennement confrontés à la prise en charge de jeunes radicalisés ou soupçonnés de radicalisation, une grille de lecture approfondie des mécanismes à l'œuvre dans le radicalisme, et dans les radicalismes, et de proposer des pistes d'intervention, ou du moins des pistes de positionnement stratégique, tant en matière d'aide aux personnes concernées qu'en matière de prévention auprès des proches.

Par la suite, lors de la réunion de travail transversale organisée par mon administration, les intervenants des IPPJ et des SAMIO ont exprimé leur besoin de disposer d'une information correcte sur les préceptes de l'islam et, plus largement, d'une formation à la gestion de la diversité des convictions philosophiques et religieuses. Des contacts ont donc été pris avec le Centre d'appui et de ressources du Secrétariat général pour l'organisation de ces formations qui seront en principe mises en place dès ce premier trimestre de 2017.

Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour tous ces compléments d'information. Je salue les réflexions menées avec votre cabinet et les décisions qui en découlent.

Votre réponse contient plusieurs éléments importants. Vous dites ainsi que les spécialistes seront directement en contact avec les professionnels. C'est une très bonne chose, car, cette thématique étant délicate et actuelle, ces derniers sont confrontés à beaucoup d'interrogations. Il est donc vraiment important de leur fournir une base d'informations précises et correctes afin de leur permettre d'orienter correctement les jeunes. Je vous encourage à poursuivre la réflexion sur cette thématique difficile, mais ô combien importante!

1.3 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la

Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Régularisation des paiements des familles d'accueil non encadrées et désignation d'un interlocuteur unique»

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – À la suite de la question orale posée le 28 septembre dernier, vous souteniez qu'afin d'améliorer le travail administratif rendu aux familles d'accueil non encadrées, il était nécessaire qu'elles disposent d'un interlocuteur unique au niveau de l'administration. Vous ajoutiez que votre cabinet recherchait activement les moyens efficaces de désigner cet agent qui constituerait «le lien entre les différents services de l'administration et les services d'accueil ne bénéficiant pas de l'encadrement d'un service de placement familial». Il s'agirait d'une des mesures de votre plan destiné à faciliter la vie quotidienne de ces familles d'accueil.

De surcroît, nous avons indiqué que plusieurs de ces familles s'étaient plaintes de ne pas recevoir la partie de la subvention qui leur était due. Vous aviez répondu que ce problème était dû à l'implémentation de nouveaux programmes informatiques et à la réorganisation du service des paiements, mais que la régularisation aurait lieu fin octobre. Selon vous, il devait également être possible de régulariser les sommes dues pour frais journaliers aux familles d'accueil à partir de décembre 2016, et ce tous les mois.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous éclairer sur l'état de la situation actuelle et nous dire si les paiements ont bien été régularisés et effectués? Pouvez-vous nous informer sur la désignation de cet interlocuteur unique? Est-il déjà en fonction? Dans l'affirmative, la collaboration de cet acteur avec les familles porte-t-elle ses fruits et simplifie-t-elle leur travail administratif?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je peux vous rassurer, Monsieur le Député, et vous confirmer que la régularisation des interventions provisionnelles versées aux familles d'accueil qui ne bénéficient pas de l'encadrement d'un service de placement familial est effective depuis le mois d'octobre 2016. Il reste cependant des difficultés liées au calcul de l'intervention.

En effet, les allocations familiales perçues par la famille d'accueil pour l'enfant accueilli doivent être déduites de l'intervention prévue par l'arrêté du 9 décembre 2015. La situation de chaque enfant et de chaque famille d'accueil requiert une analyse au cas par cas, sur la base des informations fournies par les caisses d'allocations familiales et, le cas échéant, des réajustements en cas de changement dans la situation de la famille

d'accueil et de l'enfant.

Plusieurs familles d'accueil ont fait part à mon administration d'erreurs dans le calcul des montants à déduire. Chaque cas fait l'objet d'une analyse, et le cas échéant, d'un ajustement. Il faut bien distinguer la question des retards de paiements dus, notamment, à la mise en place d'un nouveau système informatique, et la question des erreurs de calcul dues entre autres à la complexité de la réglementation. J'ai adressé des propositions de simplification aux ministres régionaux compétents dans le cadre d'une future réforme des allocations familiales. D'ailleurs, je relancerai la discussion dans les semaines à venir.

Pour répondre à votre deuxième question, je confirme que, depuis le mois d'octobre 2016, un agent est effectivement désigné pour être l'interlocuteur privilégié des familles d'accueil qui ne bénéficient pas de l'encadrement d'un service de placement familial.

L'évaluation de ce dispositif au stade actuel montre que les familles d'accueil ont bien identifié cette nouvelle fonction et téléphonent à cet agent de contact de manière privilégiée.

Certaines familles d'accueil ont, comme vous le savez, besoin d'une écoute attentive et d'un accompagnement spécifique pour saisir l'ensemble des informations détaillées contenues dans les nouveaux états de paiement qui leur sont adressés.

Par ailleurs, mon administration examine la possibilité de réorganiser son action en regroupant au sein d'un même service tous les agents qui interviennent dans le processus de paiement des familles d'accueil qui ne bénéficient pas de l'encadrement d'un service de placement familial. Le but serait de créer une sorte de point d'accueil au sein de l'administration centrale pour toutes ces familles.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Je me réjouis d'apprendre que l'interlocuteur unique est en fonction. L'existence de cet interlocuteur est de nature à améliorer l'ensemble du dispositif puisque cette personne sera saisie de toute une série de questions que se posent les familles d'accueil et informée des situations réelles vécues par celles-ci. Ce retour alimentera nos réflexions ainsi que les vôtres. Dès lors, je vous invite à être attentif aux éventuelles recommandations que cet agent, en prise avec les réalités, pourrait être amené à formuler, même si sa mission première n'est pas de jouer le rôle d'évaluateur du dispositif.

Le dispositif ne prévoit pas que cet agent soit le médiateur des familles d'accueil auprès du Parlement, et je ne sais pas s'il est prévu qu'il vous remette un rapport annuel d'évaluation comprenant une série de constats et de pistes de solution, mais je vous invite à introduire cette possibilité, car ce n'est qu'avec le recul et le regard d'un agent de ce type-là que nous pourrions faire évo-

luer le dispositif législatif de manière pertinente.

1.4 Question de M. Jamal Ikazban à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Projet Rafrap "Rien à faire, rien à perdre" en IPPJ»

M. Jamal Ikazban (PS). – Après m'être plongé dans la lecture de l'article de Candice Vanhecke intitulé «Ex-ados radicaux, ils témoignent», j'ai voulu en partager les éléments qui me semblent intéressants en ce qui concerne l'énorme travail de prévention qu'effectue Saliha Ben Ali dans le cadre du projet «Rafrap» («Rien à faire, rien à perdre»).

Nous nous souvenons tous de Saliha Ben Ali, la mère malheureuse du jeune Sabri qui, à l'âge de 19 ans, a été endoctriné durant l'été 2013 pour se rendre en Syrie, où il est mort trois mois plus tard. Nous avons tous entendu parler du travail de sensibilisation que cette mère effectue auprès des jeunes dans les écoles depuis ce terrible drame.

Saliha a compris que, pour lutter contre le phénomène destructeur de la radicalisation et de l'endoctrinement de notre jeunesse, les réponses répressives ne suffisent pas si les causes ne sont pas traitées par la voie de la prévention. Aujourd'hui, elle porte le projet «Rafrap», lancé par la sociologue clinicienne spécialiste en victimologie, Isabelle Seret pour qui «*le temps des médias n'est pas celui des victimes*». Les jeunes tombés dans les filets des rabatteurs qui sévissent sur les réseaux sociaux sont, en effet, des victimes. Isabelle Seret s'intéresse à la manière dont le sujet social se construit par le récit. Cet intérêt pour l'humain l'avait d'ailleurs conduite à mener des projets dans les camps de réfugiés palestiniens, mais également en Arménie, au Liban et au Burundi.

Sur la base de cette méthodologie, «Rafrap» se fonde sur le récit de quatre jeunes en vue comprendre ce qui les a poussés à rejoindre une zone de guerre. Le projet consiste à présenter aux écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles trois capsules vidéo et quatre dossiers, de 150 pages chacun, réalisés grâce aux témoignages d'anciens endoctrinés. Trois de ces jeunes ont passé un séjour en IPPJ, et le dernier a bénéficié d'un suivi psychologique. Une dernière capsule vidéo est en cours d'élaboration.

La mère de Sabri utilise ces quatre récits comme outil pour aider les autres jeunes à choisir la résilience et non la résignation, à l'instar des jeunes témoins des récits. Les séances de prévention dispensées dans plusieurs écoles ont suscité beaucoup d'intérêt chez les élèves et donné lieu à

des discussions – ce qu’a d’ailleurs confirmé votre collègue, la ministre de l’Éducation.

Le public des IPPJ étant également sensible à cette thématique, les professionnels actifs dans ces institutions ont-ils accès au projet «Rafrap»? Ce type d’action a-t-il été mené dans les IPPJ? Dans l’affirmative, quels résultats ont-ils été obtenus dans ce cadre? Dans la négative, entendez-vous permettre à ce projet d’être mené dans les IPPJ?

M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie pour cette question relative au projet «Rafrap». Même si la lutte contre la radicalisation violente est une problématique dont le champ dépasse celui de la prise en charge des mineurs ayant commis un FQI, l’administration de l’Aide à la jeunesse consacre, dans son périmètre d’action, toute l’attention requise à cet enjeu de société.

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c’est le Réseau antiradicalisme (RAR) qui en coordonne la gestion. Ce réseau est piloté par le secrétariat général du ministère de la Fédération et s’appuie notamment sur les référents antiradicalisme qui sont désignés dans chacune des administrations, dont bien entendu celle de l’Aide à la jeunesse.

Le comité stratégique du RAR et ses groupes de travail ont pour mission, entre autres, de dresser un inventaire des outils, ouvrages, publications et recherches qui sont déjà disponibles.

Le projet «Rafrap» auquel vous vous référez constitue une initiative de prévention tout à fait intéressante. À ce titre, son soutien financier a été soumis au RAR qui doit coordonner les financements accordés à ce type de projet. Mon administration a cependant été concernée par ce projet, puisque des jeunes passés en IPPJ sont précisément au cœur du travail de Mme Seret.

En termes de diffusion, l’administration de l’Aide à la jeunesse sera évidemment attentive, dans le cadre du comité stratégique du RAR, à apprécier la valeur pédagogique du projet concerné et la plus-value de sa diffusion auprès de nos publics cibles. Le cas échéant d’ailleurs, elle ne manquera pas de demander aux équipes pédagogiques en IPPJ d’utiliser ces outils.

M. Jamal Ikazban (PS). – Monsieur le Ministre, je me réjouis de la possibilité d’utiliser cet outil pour prévenir ce fléau qui touche nos jeunes.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations est suspendue à 10h55 et est reprise à 11h45.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l’heure des questions et interpellations est reprise.

1.5 Question de M. André-Pierre Puget à M. Rachid Madrane, ministre de

l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Euro 2020 à Bruxelles»

M. André-Pierre Puget (La droite citoyenne). – Ce n’est pas la première fois que je vous interroge à ce sujet, Monsieur le Ministre, mais j’ai un entourage qui est fort préoccupé par l’Euro 2020 à Bruxelles. Il aura lieu dans un peu plus de mille jours. La Belgique et sa capitale se font fort de participer à la grande fête du football européen. Le logo a été dévoilé il y a peu. On a appris que la Belgique accueillera trois matches de groupe et un match de huitième de finale. Elle a postulé pour organiser le match d’ouverture. Pourtant, j’ai l’impression que les choses n’avancent pas tant que cela. Je parle ici du stade. Bruxelles est la seule ville qui, parmi les postulantes, n’en possède pas encore. On connaît toute la saga autour de l’enceinte qui accueillera l’Euro.

Où en est-on dans ce dossier? Quelle est votre position par rapport à ce stade? Et surtout, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles s’impliquera-t-elle dans l’événement?

M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J’ai eu l’occasion, en répondant à une de vos questions précédentes, de vous expliquer ma position par rapport à la construction de ce stade national. Je ne peux que réitérer mes propos. En tant que ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je suis bien entendu sensible à ce dossier et j’accorde une grande importance à son suivi. Toutefois, la Fédération ne peut pas prendre de décision dans ce dossier et n’a pas compétence pour apporter une contribution financière, s’agissant d’infrastructures.

Quant aux étapes du dossier, vous avez pu lire comme moi dans la presse que la demande de permis de bâtir et d’environnement avait été introduite à la commune de Grimbergen et que cette dernière l’avait déclarée «complète et recevable». La commune de Grimbergen a désormais 105 jours pour prendre une décision.

Le projet prévoit notamment la construction d’un stade de football de 60 000 places. Si tout va bien, les travaux devraient débuter mi -2017.

Au-delà du stade de football, je serai extrêmement attentif à la situation de l’athlétisme, pour que la discipline puisse continuer à jouir d’une infrastructure de qualité. À cet égard, je me réjouis des propos de mon collègue et ami, M. Courtois, échevin des Sports de la ville de Bruxelles, qui, par relais de presse, a évoqué la construction d’un stade consacré à l’athlétisme et au hockey dans la capitale.

M. André-Pierre Puget (La droite citoyenne). – Monsieur le Ministre, c'est en effet une question que je pose souvent. Aujourd'hui, des éléments nouveaux font progresser le dossier. J'en suis heureux. C'est une première en ce qui concerne la piste d'athlétisme.

1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Observatoire du Sport de Charleroi (OSC)»

M. Jean-Luc Crucke (MR). – L'Observatoire du Sport de Charleroi (OSC) est une initiative prise par la province de Hainaut et l'échevinat des Sports de Charleroi grâce à des subventions supracommunales. Il a pour ambition de regrouper les opérateurs institutionnels et du terrain pour exploiter le potentiel des ressources existantes, mais aussi pour effectuer un travail de recherche sur l'influence du sport aux niveaux physique et psychologique. La Fédération a-t-elle été associée à ce dossier? Si c'est le cas, quel *modus operandi* les différents opérateurs adopteront-ils?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai été informé par voie de presse de la création de l'OSC. Ni mon cabinet ni l'administration générale du Sport n'ont été associés à cette initiative locale. Cela dit, cet Observatoire est un exemple heureux, qui montre qu'une saine et dynamique collaboration peut se concrétiser entre des institutions diverses – provinces, villes, monde académique, centres publics d'action sociale et mouvement social – afin de valoriser et de promouvoir les bienfaits du sport et de l'activité physique auprès des citoyens. Bien entendu, l'administration générale du Sport suivra attentivement les travaux de ce nouvel espace local d'échange, d'apprentissage et d'expérience. Le projet pilote s'inscrit en effet dans la vision de l'administration générale du Sport: «tout le sport pour tout le monde à tout moment et pendant toute la vie».

Ces résultats pourraient, le cas échéant, alimenter le processus de développement continu visant à mettre en place une action politique et administrative cohérente pour le domaine sportif.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – L'initiative est heureuse. Il est par contre dommage que les services de la Fédération n'aient pas été invités à participer à cette dynamique. Il n'est toutefois peut-être pas trop tard pour que ce soit le cas.

1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Omniprésence de stéroïdes dans le milieu de la musculation»

1.8 Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Dopage dans les salles de fitness»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Dans une interview à laquelle il a récemment répondu, le docteur Jean-Pierre Castiaux, à la fois médecin du sport aux Cliniques universitaires Saint-Luc et membre de la cellule antidopage de la Fédération, précisait que le nombre de personnes tentées par l'utilisation de stéroïdes anabolisants ne cessait d'augmenter. En effet, ces substances illicites développent la musculature, ce que recherchent ceux qui pratiquent la musculation. En outre, il constate un manque de contrôle de l'utilisation de ces produits par les personnes qui ne sont affiliées à aucune fédération et appelle dès lors à une évolution de la législation.

Je voulais faire le point avec vous, Monsieur le Ministre, sur cette éventuelle modification de la législation. Pouvons-nous savoir quelle est la situation? Le docteur Castiaux parlait d'urgence. Si on n'y met pas un terme aujourd'hui, le phénomène pourrait devenir incontrôlable.

M. Vincent Sampaoli (PS). – Monsieur le Ministre, comme l'indique Jean-Luc Crucke, nous constatons que, depuis des années, le dopage a envahi les salles de fitness. Vu l'ampleur de ce phénomène particulièrement inquiétant, je plaide depuis le début de la législature pour une réforme du décret «Fitness» afin d'assurer la sécurité et la pratique saine du sport dans les salles, tout particulièrement pour les jeunes. De plus en plus de personnes pratiquant la musculation consomment des stéroïdes. En outre, elles sont de plus en plus jeunes. Par ailleurs, au-delà des risques pour la santé des produits tels que les stéroïdes, la pratique de la musculation est fortement déconseillée chez les moins de 14 voire 16 ans. Si elle est intensive, elle pourrait en effet avoir quelques conséquences sur la croissance et sur la santé de manière plus générale. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un sport assez traumatisant pour les

muscles et les articulations et l'exécuter sans précaution, sans être averti et *a fortiori* en utilisant des substances favorisantes, peut être très dangereux.

Vous connaissez mon implication dans ces dossiers. Nous nous trouvons ici face à une question qui relève davantage, semble-t-il, de la politique de la protection du consommateur. Des contacts à ce sujet sont-ils dès lors envisagés ou envisageables avec la ministre fédérale de la Santé? Une révision du décret est-elle prévue? Dans l'affirmative, quelles sont les principales modifications que vous apporterez au texte du décret «Fitness»? Une consultation avec les salles de fitness sera-t-elle organisée en 2017 sur la question spécifique du dopage chez les sportifs amateurs?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie pour votre intérêt pour la lutte contre le dopage dans les milieux des salles de musculation. Il faut d'abord rappeler que le décret «Fitness» prévoit, parmi les conditions pour l'octroi et le maintien du label de qualité, l'obligation, pour l'exploitant de la salle, de sensibiliser les sportifs qui fréquentent celle-ci au bénéfice d'une alimentation saine et aux risques liés à la consommation de compléments alimentaires et de produits dopants. Toutefois, comme vous le dites tous les deux fort justement, rien ne permet actuellement de sanctionner les sportifs non affiliés à une fédération. Les services de l'administration et de l'Organisation nationale antidopage (ONAD) travaillent actuellement à des modifications de texte permettant de prendre en compte la situation des sportifs non affiliés, et souvent même non compétiteurs, qui font pourtant également usage de produits dopants.

Une consultation avec les salles de fitness semble moins nécessaire pour l'élaboration du décret que pour la conception d'une campagne d'information et de sensibilisation sur les futures normes. Nous espérons effectivement que celle-ci pourra intervenir encore en 2017, après les modifications nécessaires du décret et de ses arrêtés d'exécution. L'information est capitale à ce sujet, car, outre les risques liés au dopage pur et simple, il faut informer sur ceux qui sont induits par la consommation de compléments alimentaires. Vous le savez, différentes études scientifiques ont montré que 15 à 25 % des compléments alimentaires contenaient des substances interdites, qui sont rarement mentionnées sur l'emballage. Ces études ont montré que la présence de ces substances avait deux origines: d'une part, la contamination accidentelle durant le processus de fabrication, le même équipement et les mêmes installations de stockage étant utilisés pour ces compléments et pour les substances dopantes, et, d'autre part, la contamination volontaire, lorsque, dans certains cas, des substances dopantes sont ajoutées aux

compléments.

Face à ce constat, l'ONAD et le ministère de la Communauté française ont récemment pris contact avec l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé et la DG4 du SPF Santé publique afin de vérifier si la norme «AFNOR NF V 94-001» existe en Belgique, comme elle existe en France. Le constat est simple: il n'existe aucune norme à ce sujet dans notre pays. Des guides d'autocontrôle existent pour les compléments alimentaires, mais sans norme spécifique sur le dopage. Un autre contact a également été pris avec le Bureau de normalisation belge, afin de voir si le développement d'une telle norme était envisageable ou envisagé. Nous attendons encore leur réponse.

En ce qui concerne plus particulièrement les contacts avec la ministre de la Santé, un groupe de travail antidopage vient d'être mis sur pied dans le cadre de la Cellule générale de politique «Drogues», dont la première réunion s'est tenue le 20 septembre 2016. Ce sous-groupe souhaitant examiner le problème du dopage dans le cadre d'une large perspective multidisciplinaire, il réunit différents acteurs de terrain: des représentants des ministres compétents pour le dopage, des représentants des quatre ONAD belges, mais aussi des représentants du SPF Santé publique, du SPF Justice et de la police fédérale, qui dispose d'une section «Hormones».

En ce qui concerne le terrain d'action et les objectifs de ce groupe de travail, nous retrouvons tout d'abord la recherche scientifique. L'idée est de procéder à une cartographie des domaines de la recherche encore inexplorés. Ensuite, il est question de la sensibilisation des médecins, des pharmaciens et de tout le milieu paramédical à la présence de produits interdits dans les médicaments prescrits aux sportifs. Enfin, il s'agit de la cartographie de l'offre des soins dispensés aux sportifs dopés. Pour résumer: offre, disponibilité, traitement.

(Mme Clotilde Leal-Lopez prend la présidence)

La prochaine réunion de ce groupe de travail est prévue ce mois-ci et devrait permettre, à terme, l'instauration d'une collaboration avec le SPF Santé publique.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse circonstanciée. Je suis heureux d'entendre qu'on envisage concrètement la modification de la législation et qu'elle pourra avoir lieu dans le courant de l'année 2017. Je pense aussi que les contacts pris avec le pouvoir fédéral et les organismes qui s'occupent de la lutte contre les produits anabolisants, pour ne pas dire des drogues au vu de la dépendance qui peut en résulter chez certaines personnes, sont une bonne chose. J'espère que le groupe de travail mis sur pied pourra également déboucher sur un certain nombre de solutions

pragmatiques et répressives.

M. Vincent Sampaoli (PS). – Je suis heureux d'apprendre qu'une modification du décret «Fitness» pourrait être envisagée, ou est envisagée, de même qu'une modification de la législation relative au dopage. Ensuite, je trouve extrêmement positif que des contacts soient pris avec la ministre fédérale de la Santé. Enfin, je suis de plus en plus convaincu, Monsieur le Ministre, que face à la problématique des salles de fitness risque, si elle n'est pas prise à bras le corps tant par la Fédération Wallonie-Bruxelles que par les Régions et l'État fédéral et pas seulement au niveau de la Santé publique, nous courrons à la catastrophe. Je pense que les structures *low cost*, qui vivent sans encadrement, ont une conception très particulière du marketing. Elles s'installent en effet à côté des établissements *mid cost* pour les faire disparaître et pouvoir ainsi continuer à développer leur propre *business*. Je trouve qu'il y a là un réel danger, dont on ne mesure pas assez, du moins au niveau régional, les risques futurs pour notre jeunesse.

1.9 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Couleurs du nouveau maillot 2017 de l'équipe cycliste de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Cette question peut paraître anecdotique, mais lorsque ce maillot a été présenté, il a suscité quelque étonnement. Je ne suis généralement pas sensible à ce type de considération.

Je suis, comme vous le savez, un libéral convaincu, mais je supporte le Standard; le rouge est donc une couleur que j'apprécie tout particulièrement sur le plan sportif.

Par contre, voir les couleurs noire et jaune portées par l'équipe cycliste de la Fédération Wallonie-Bruxelles, m'interpelle quelque peu. N'y a-t-on pas pensé? Y a-t-il une raison liée au sponsor ou à une stratégie que j'ignorerais? Sans en faire une affaire d'État ou une affaire communautaire, je souhaitais vous poser la question, Monsieur le Ministre. Pourrions-nous avoir votre réaction à ce sujet?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme vous, Monsieur le Député, les couleurs du maillot 2017 de l'équipe cycliste de la Fédération présentées à la presse m'étonnent. Ce ne sont pas celles du projet de maillot soumis à mon cabinet antérieurement. J'ai d'ailleurs consulté le responsable de l'équipe

à ce propos. Honnêtement, sa première réponse porte sur le rendu des couleurs. Le jaune ne serait pas d'un ton classique, mais plutôt fluorescent, aussi proche du jaune fluo que du vert fluo. N'ayant pas encore reçu un exemplaire de ce maillot, je ne peux pas vous dire ce qu'il en est. Dans tous les cas, ces couleurs auraient été choisies après concertation avec les sponsors privés. Ensuite, une erreur de communication aurait entraîné le lancement de la production de maillots sans avoir obtenu l'approbation de mon administration.

Nous sommes face à une situation difficile. D'une part, j'entends ne rien faire qui puisse compliquer les relations avec les sponsors privés de l'équipe. En effet, je me félicite de l'arrivée d'importants sponsors privés pour notre équipe professionnelle, d'autant plus qu'ils doivent assurer, à terme, le soutien total de celle-ci. Le pouvoir public, notre Fédération, aura alors pleinement joué son rôle en permettant l'émergence d'une équipe professionnelle accueillant principalement des coureurs issus de Wallonie et de Bruxelles. Cette équipe continuera d'ailleurs à offrir des débouchés aux membres de l'équipe Espoir. C'est pourquoi je ne veux en rien compliquer l'investissement des sponsors privés dans le soutien de notre équipe. D'autre part, aujourd'hui, la Fédération reste le principal sponsor de l'équipe.

Je trouverais normal que ses couleurs et son logo, ainsi que celui de l'ADEPS d'ailleurs, soient mis davantage en valeur sur le maillot. C'est ce que j'ai expliqué au responsable de l'équipe, en lui demandant de tenter de concilier au mieux ces différentes considérations. Mais je vous rassure, Monsieur le Député, je n'ai pas été confronté à une grande contestation populaire à la suite de la présentation du maillot. Jusqu'ici, je n'ai reçu qu'un seul courriel, qui vous a sans doute également été adressé. Quoi qu'il en soit, je vous remercie d'être attentif à la couleur du maillot de l'équipe cycliste de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je le suis autant que vous et nous verrons bien quelle sera l'évolution du dossier.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Juste un mot pour vous remercier, Monsieur le Ministre, pour votre approche de la question. En effet, il ne faut ni compliquer la situation de l'équipe ni engager de frais supplémentaires pour changer ce qui a été fait. Je m'étonne quand même que les maillots aient été commandés sans votre approbation, ce qui est regrettable. Il ne faut pas en faire une affaire d'État.

Je suis souvent présent dans les milieux du sport cycliste. J'ai pu y noter les réactions de certains puristes qui demandent une identité wallonne et bruxelloise plus prégnante sur ces maillots, en lieu et place des couleurs qui, finalement, sont celles de la Flandre. Ce n'est pas une question de vie ou de mort, mais il me semble important d'y être attentif.

1.10 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Plan Basket Génération AWBB 2.0.»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je reviens sur le projet lancé par votre prédécesseur afin de faire le point avec vous sur la question. Nous avons pu, à plusieurs occasions, nous exprimer sur le dossier. Votre vision est partagée par les membres de mon groupe. Nous vous encourageons à être le plus clair possible sur les subsides octroyés aux clubs ou aux fédérations, suivant les règles que vous aurez fixées.

Certaines demandes ont été formulées, certains clubs sont en attente, certains dirigeants de club ont du mal à faire face à leurs obligations. Quand des moyens sont promis, ils sont souvent considérés comme dus. Je pense qu'il serait dès lors utile de savoir quelle est la suite prévue pour le fameux plan baptisé «Génération AWBB 2.0».

142 clubs ont été sélectionnés pour partager une somme importante, de l'ordre de 560 000 euros. La formation des jeunes de 6 à 18 ans est un point qui nous tient particulièrement à cœur. Qu'en est-il de cette priorité aujourd'hui, Monsieur le Ministre? L'appel à projets qui a été lancé va-t-il être suivi d'effet? Est-ce que les montants restent identiques? Les clubs préalablement sélectionnés sont-ils toujours ceux à qui ces montants sont attribués?

(Mme Nadia El Yousfi, présidente, reprend la présidence)

Pour terminer, je voudrais aussi évoquer le fair-play et l'éthique, puisque nous sommes également sensibles à ces notions pour toute aide que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut accorder au monde sportif. La formation des jeunes est, certes, une priorité. Mais l'esprit de fair-play et d'éthique qui nous tient à cœur est-il également une des composantes de ce plan?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai eu l'occasion, en répondant à une de vos questions précédentes, d'ébaucher les grands axes du nouveau plan appelé «Génération AWBB 2.0». J'avais indiqué mon souhait de vouloir travailler en étroite collaboration avec la fédération responsable, comme je l'ai fait pour le plan «Football». J'ai donc, depuis, rencontré les responsables de l'Association Wallonie-Bruxelles de basketball (AWBB), avec lesquels j'ai pu convenir de l'organisation du plan.

Vous rappelez l'engouement autour du basketball en Fédération Wallonie-Bruxelles:

50 000 membres dont 30 % sont des femmes, et un nombre grandissant de francophones présents au haut niveau. Par ailleurs, l'AWBB fait office de figure de proue en matière d'encadrement, avec plus d'un entraîneur diplômé par équipe, et une augmentation de 36 % en cinq ans. Ces éléments avaient justifié un premier plan de soutien, et c'est dans cette dynamique que s'inscrit le nouveau plan.

Ce nouveau plan bénéficiera d'une subvention de 650 000 euros à charge du budget ordinaire sous l'article de base «formation des jeunes par les clubs et par les fédérations sportives».

En relançant le plan qui n'avait pas été concrétisé par mon prédécesseur, j'ai chargé l'AWBB de recontacter l'ensemble des clubs affiliés possédant une équipe de jeunes, soit 225 clubs au total. L'AWBB gèrera la sélection sur la base des critères définis, en collaboration avec un comité de validation regroupant l'administration et mon cabinet.

Ce plan est donc destiné à soutenir les clubs formateurs des jeunes de 6 à 18 ans. Il a pour ambition d'apporter un soutien financier direct aux clubs: les aides dépendront du nombre d'équipes de jeunes et d'entraîneurs diplômés. Il a également pour ambition de miser sur l'éthique et le fair-play en transposant au basketball le programme du plan «Football» qu'est «*We're parents fair-play*». Il vise également à poursuivre le développement du basket féminin et du handibasket ainsi qu'à promouvoir l'arbitrage et à accentuer la formation des entraîneurs.

Outre cet axe relatif aux clubs, l'AWBB souhaite développer une action de détection pour grandes tailles, accentuer la pratique du «3 contre 3» en organisant des compétitions urbaines et rurales, installer durablement le minibasket chez les moins de douze ans et consolider son centre de formation, notamment par la création d'un fonds pour les personnes moins favorisées.

Le travail de sélection est en cours au sein de l'AWBB. Dès que cette sélection aura été validée, les clubs seront avertis et toucheront rapidement la subvention concernée.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse particulièrement intéressante et ces bonnes nouvelles que vous annoncez pour les clubs. Nous partageons à nouveau votre vision positive, et je suis heureux d'entendre que nous allons dans la bonne direction.

Je note avec attention que vous laissez les fédérations assumer des responsabilités au niveau de ces politiques de bonne gestion. À mes yeux, il convient toutefois de continuer à poser un regard politique dans ce cadre. C'est effectivement le cas, puisqu'il est prévu que les responsables de votre cabinet soient associés aux décisions prises.

La gestion de cette fédération de basketball

est, selon moi, exemplaire. Ce n'est pas le cas d'autres fédérations. Il faut donc veiller à ce que votre décision occupe une place centrale dans ce dossier. C'est le rôle qui vous incombe en qualité de ministre des Sports en Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous comptons sur vous pour demeurer attentifs à ces matières, comme vous l'êtes depuis le début de votre entrée en fonctions.

1.11 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Nouveau plan foot»

1.12 Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Situation financière de l'ACFF – suite»

1.13 Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Plan football 2016-2017»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces trois questions. (*Assentiment*)

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Monsieur le Ministre, en décembre dernier, à Tubize, lors de la signature de la convention concrétisant l'affiliation de 48 clubs bruxellois à l'Association des clubs francophones de football (ACFF), vous avez annoncé que le plan «Football» 2016-2017 bénéficiera d'un budget d'un million d'euros. C'est une bonne nouvelle.

Confirmez-vous que l'accent sera mis dans ce cadre sur la formation des jeunes, le sport féminin, l'école des entraîneurs, le fair-play et le sport-études? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous en dire plus à cet égard, notamment sur la manière dont les choses seront concrétisées? Le budget spécifique qui est attribué à ces différents postes le sera-t-il concrètement à chacune de ces priorités, ou l'ACFF ventilera-t-elle elle-même ses subsides?

En ce qui concerne la formation, confirmez-

vous qu'un système de labellisation, dit «système d'étoiles», sera mis en place et que, grâce à ce système, les clubs recevront davantage de moyens en fonction de la qualité de leur formation des jeunes? Enfin, ce système de labellisation, également mis en place dans le domaine du tennis, sera-t-il généralisé à d'autres disciplines?

M. Vincent Sampaoli (PS). – En 2016, j'avais posé une question sur la situation financière de l'ACFF au précédent ministre des Sports, M. Collin. Suite au changement d'attributions ministérielles, c'est vous qui aviez dû y répondre. Sur la base d'informations dont je dispose et qui émanent tant des clubs que des responsables de comités provinciaux, il semblerait que l'ACFF, financée par les pouvoirs publics pour des actions spécifiques, ne soit pas gérée de façon optimale.

Il semblerait en fait que les comités provinciaux subissent une pression importante, de sorte que les membres desdits comités, voire le personnel administratif, sont dans certains cas à la limite de l'épuisement professionnel. La politique salariale au niveau des cadres est régulièrement dénoncée. Au vu des difficultés des clubs de football et des défis extrêmement importants en termes de mixité, de formation des jeunes et entraîneurs, cette politique salariale est particulièrement interpellante.

Les subsides alloués par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'ACFF sont conséquents: il s'agit de plus d'un million d'euros, hors plan «Football».

En avril dernier, pour que les parlementaires disposent de toutes les informations nécessaires concernant l'utilisation de ces moyens publics, j'avais demandé à votre prédécesseur de réaliser un audit de l'ACFF. Pouvez-vous me dire si cet audit pourra être réalisé en 2017? Est-ce votre administration ou un service extérieur qui sera chargé de l'effectuer? En définitive, pouvons-nous disposer des documents nécessaires à l'analyse des comptes et bilans de l'ACFF, ainsi que de la convention qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles à ladite association?

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Lors de votre visite à Tubize au cours du mois de décembre, vous avez fait une annonce relative à l'attribution d'un million d'euros au plan «Football» 2016-2017 et à la manière dont celui-ci sera réparti.

D'après mes informations, l'ACFF attribuerait un label d'évaluation relatif à la qualité de la formation des jeunes. En fonction du résultat obtenu, le montant du subside attribué serait de 1 000, 5 000 ou 10 000 euros. Ces montants progressifs dépendraient du label et du nombre d'étoiles obtenus. Ces étoiles seraient attribuées avant le 15 mars 2017 sur la base de la déclaration d'intention des clubs de respecter toute une série de critères: fair-play, développement des actions d'encadrement rattachées à la formation des ac-

teurs (entraîneurs, parents, dirigeants, bénévoles), respect du quota d'arbitres, état des terrains pour les équipes évoluant en «interprovincial» et «provincial», etc.

Je me pose néanmoins la question de savoir ce qu'il en est des équipes de jeunes et des clubs de formation qui dépendent de clubs des divisions 1A et 1B et qui disposent d'un label «Élite». C'est le cas du Royal Excel Mouscron. La particularité de ces clubs sera-t-elle prise en compte? Un subside particulier supplémentaire est-il prévu pour soutenir ces clubs dans leurs projets sportifs?

Les budgets pour 2017 ont déjà été préparés. Les montants qui seront attribués changeront considérablement la donne. Il est important de clarifier la situation vis-à-vis des clubs à leurs différents niveaux.

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai décidé de prolonger le plan «Football» pour la saison 2016-2017, à la fois par souci de cohérence et par volonté de répondre à l'attente légitime des clubs. Mais j'ai voulu en confier la gestion directe à l'ACFF, après que nous nous sommes mis d'accord sur les priorités.

Le soutien financier issu du Fonds des sports sera donc accordé à l'ACFF, qui assurera sa redistribution vers les clubs. C'est donc bien l'ACFF qui a assuré la présentation du plan lors de notre conférence de presse commune du vendredi 16 décembre, qui abordait également l'adhésion des clubs bruxellois à l'ACFF. Je vous confirme que les priorités du plan seront la formation des jeunes, le sport au féminin, le fair-play et l'arbitrage.

Quant aux équipes de division 1A et 1B, je précise que les clubs d'élite 1A et 1B affiliés à l'ACFF sont traités comme les autres clubs. Ils ont eu l'opportunité de s'inscrire au label ACFF et de remplir les conditions d'un des trois degrés, au choix. Ainsi, celui de Tubize détient une étoile et celui de Mouscron trois étoiles. L'ACFF ayant impacté des actions concrètes dans le label – comme celle du fair-play –, elle ne peut automatiquement subsidier les clubs de division 1A et 1B sur la base exclusive de la licence «Élite». Par contre, le Cercle de Bruges n'est pas affilié à l'ACFF. Les clubs de division 1A et 1B sont donc les bienvenus au label ACFF, pour autant qu'ils respectent les critères, délais et modalités prévus.

Pour répondre à la question de M. Sampaoli relative à la situation financière de l'ACFF, l'ASBL «Association des clubs francophones de football» a été reconnue en application du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation du sport en Communauté française. À ce titre, l'association bénéficie d'une subvention forfaitaire, fixée pour l'année 2016 à 1 158 005 euros.

Pour rappel, la subvention annuelle forfaitaire

de fonctionnement est destinée, notamment, à couvrir une partie des dépenses exposées pour assurer tant son fonctionnement de base dans l'optique de la réalisation de son objet social, que la rémunération du personnel du cadre administratif.

En outre, la législation lui octroie une subvention complémentaire destinée à soutenir la réalisation d'un plan-programme de développement du sport de haut niveau, y compris du cadre sportif nécessaire à sa mise en œuvre.

Pour l'année 2016, la Fédération a bénéficié d'une subvention complémentaire de 485 000 euros. Des subventions en matière de formation des cadres ont également été octroyées pour un montant maximal de 208 000 euros pour l'année 2016. Chaque année, en application de l'article 15, point 15, du décret, l'administration contrôle l'ensemble du document comptable et administratif pour vérifier le bon emploi des subventions octroyées.

Un audit financier et administratif a déjà été réalisé par la firme Lambotte & Monsieur, réviseurs d'entreprises, désignée à l'issue d'un marché public. Cet audit en date du 31 décembre 2013 n'a pas relevé d'anomalies comptables. Je précise que ce marché public nous permet d'auditer chaque année cinq fédérations sportives. Ces fédérations sont déterminées, sur proposition de mon administration, d'une part, en fonction des difficultés comptables et de gestion qu'elle a observées pour certaines d'entre elles et, d'autre part, sur la base du fait qu'elles n'ont encore jamais fait l'objet d'un audit.

À ce jour et depuis son audit, aucune anomalie n'a été constatée par mon administration à l'égard de l'ACFF.

Il est à noter que le fonctionnement de l'ACFF relève du droit privé. Mon administration ne peut que contrôler l'emploi des subventions et le respect des diverses législations en matière d'ASBL, sociale, fiscale, etc. Je tiens néanmoins à la disposition de la commission les divers documents: les analyses de l'administration des pièces comptables en regard du tableau «plan-programme» qui reprend les projets acceptés pour le développement du sport de haut niveau, pour la formation des cadres et pour le forfait pour l'année 2015; les comptes 2015 approuvés par l'assemblée générale de 2016; le rapport de l'audit financier et administratif au 31 décembre 2013, demandé par la Fédération Wallonie-Bruxelles; et le budget de l'ACFF pour 2016.

Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions qui m'ont été posées. Je remercie mes collègues pour leur implication et leur intérêt concernant ces questions.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Le fait que le système de labellisation ne s'applique pas uni-

quement à l'aspect de la formation permet d'objectiver l'attribution des moyens, ce qui constitue une évolution positive. Le tout est de ne pas favoriser les grands clubs uniquement. Il est un fait que plus les clubs ont de moyens, plus ils ont la possibilité de mettre en place des formations adéquates et de qualité.

Il ne faut donc pas que les subsides soient versés aux grands clubs qui en ont le moins besoin. Il faut tirer tout le monde vers le haut et aider les petits clubs à se développer sur ces aspects-là. Même s'il est possible de faire de la formation de qualité avec peu de moyens, il serait bon que les petits clubs puissent recevoir la plus grande partie des subsides, afin de ne pas privilégier exclusivement les gros clubs.

Il faut aussi que les subsides soient versés en temps et en heure, pour que les clubs puissent envisager leur saison avec sérénité et puissent développer un maximum de projets au profit des sportifs en pleine connaissance de cause.

M. Vincent Sampaoli (PS). – Je voudrais vous remercier, Monsieur le Ministre, pour l'exhaustivité de votre réponse. Je suis convaincu que les comptes et le bilan de l'ACFF ne révèlent aucune anomalie. La seule chose qui me pose problème est le sentiment – et c'est un sentiment partagé par beaucoup – qu'une grosse partie du staff capte un maximum de moyens, et ce alors que les comités provinciaux et leurs membres sont mis sous pression. Ces derniers sont des bénévoles qui ont un dédommagement, par exemple, de 3,10 euros par réunion. Ce dédommagement n'est certainement pas excessif.

Mais en faisant la comparaison avec le montant que représente le poste personnel pour 33 équivalents temps plein, il y a lieu de constater une disparité. Du coup, certains se sentent vraiment pénalisés, car ils sont confrontés à des problèmes de gestion de leur comité provincial, faute de moyens humains. Ils n'osent pas s'adresser à l'ACFF, car ils craignent les ennuis avec les responsables de l'association.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Je prends l'exemple du club de football de Luignne, à Mouscron, qui avait créé, à l'époque, une ASBL parallèle, pour la formation des jeunes. Suite aux différentes annonces concernant le plan «Football», le club s'était senti désemparé. Il est important que ce projet continue et que chacun trouve sa place en fonction des moyens alloués.

Je souligne aussi l'importance de recevoir les montants en temps et en heure. Le montant de 2016 n'a été versé que la semaine passée à certains clubs, ce qui peut leur poser de gros problèmes de trésorerie. Je me réjouis que le nouveau fonctionnement améliore la situation.

1.14 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre

de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «E-Prix finalement organisé à Koekelberg»

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – Monsieur le Ministre, je vous avais déjà interrogé, le 25 novembre dernier, au sujet de la marche arrière de la Ville de Bruxelles dans le dossier de l'E-Prix. Dans votre réponse vous m'indiquiez que vous aviez assuré au promoteur que vous participeriez «volontiers au soutien de cet événement». Le 9 décembre, nous apprenions que l'E-Prix, ou le Grand-Prix de Formule E, serait finalement organisé à Koekelberg.

Que pensez-vous de ce changement de lieu? Comment, en tant que ministre des Sports bien sûr, mais également en tant que ministre chargé de la Promotion de Bruxelles, soutiendrez-vous concrètement l'organisation de cet E-Prix?

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme j'ai déjà pu vous l'assurer dans mes réponses aux questions orales, en juillet et en novembre, je suis convaincu que cet événement peut accroître la visibilité de Bruxelles et de la Belgique.

Bruxelles deviendrait l'une des dix villes au monde et la quatrième en Europe à accueillir un E-Prix. En parallèle, un symposium sur les mobilités alternatives serait organisé avec l'adhésion et la participation de la Commission européenne. Cela me paraît présenter un vrai intérêt pour la visibilité de Bruxelles et les retombées médiatiques.

Concernant la nouvelle localisation, j'entends comme vous les craintes exprimées notamment par de nombreux riverains et il est évident que la sécurité de ce nouveau tracé de circuit autour de la Basilique devrait être validée par toutes les autorités compétentes. Vous savez que la Basilique est entourée de voiries régionales, communales... et il est souhaitable que les riverains reçoivent de l'information sur le déroulement de la compétition.

La nouvelle localisation possible du Grand-Prix ne modifie pas ma position. Je suis toujours prêt à un soutien. Mais d'une part, je n'imagine pas soutenir un tel événement, s'il n'avait pas le soutien de la Région bruxelloise et d'autre part, ce n'est pas le budget disponible à la Promotion de Bruxelles qui, seul, déterminera la faisabilité de l'E-Prix.

Je reste donc attentif à l'évolution des événements et mon cabinet reste à la disposition du promoteur de la manche belge de l'E-Prix. Les autorités régionales ont aussi leur mot à dire et on ne peut pas ne pas en tenir compte.

Mme Virginie Defrang-Firket (MR). – L’information des riverains est, en effet, indispensable si l’on souhaite réitérer l’événement dans les années à venir. La nouvelle localisation implique moins de travaux sur les routes, c’est une économie non négligeable. L’événement mettra aussi en valeur de beaux sites comme la Basilique et de ce fait, permettra à Bruxelles de rayonner davantage. Le Heysel est un lieu plus anodin.

J’espère que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région pourront avancer de concert et faire de cette manifestation une réussite.

1.15 Question de M. Philippe Dodrimont à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Décret “Fitness”»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, nous venons d’évoquer la problématique du dopage dans les salles de fitness. Parallèlement, des solutions peuvent être proposées par le biais du décret «Fitness». Qu’en est-il de l’avancement de ce dossier et des arrêtés d’application?

Le label promis aux salles qui respectent les règles va-t-il pouvoir être décerné? C’est important pour celles et ceux qui pratiquent cette activité de façon propre. Ils devraient être rassurés, car, on le sait, le milieu n’a pas bonne presse pour le moment. Pourrions-nous en savoir plus au sujet de ce texte et de sa mise en application concrète?

M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le travail de mon administration est en voie d’achèvement et je pourrai bientôt vous en présenter le fruit. En ce qui concerne le volet de la formation, il a pu avancer indépendamment de la réforme du décret. Les cahiers des charges «Instructeur fitness salle» et «Instructeur fitness cours collectif ADEPS et IFAPME» ont été calqués sur les référentiels «Métier, compétences et formation» édités par le Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ). Ils ont été validés et les premières formations ont débuté en septembre dernier au centre IFAPME Les Isnes.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces informations qui traduisent l’évolution du dossier.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – Les questions orales à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Sports émergents», et de Mme Patricia Potigny, intitulée «Évolution du sport de haut niveau», sont retirées.

Voilà qui clôt l’heure des questions et interpellations.

– *L’heure des questions et interpellations se termine à 12h35.*